

NEOEN
Société anonyme au capital de 170.177.496 euros
Siège social : 6 rue Menars – 75002 Paris
RCS Paris 508 320 017
(la « Société »)

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS
AU COURS DE L'EXERCICE 2019**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous informer sur les attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice 2019 par la Société au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés du groupe Neoen (ci-après le « **Groupe Neoen** »).

Le présent rapport couvre l'ensemble de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil d'administration de la Société a procédé à une attribution d'actions gratuites au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société et du groupe Neoen comme suit :

	Plan 2019	Valeur des actions attribuées
Date de l'Assemblée générale	2/10/2018	-
Date de la décision d'attribution du Conseil d'administration	10/07/2019	-
Nombre total d'actions attribuées gratuitement, dont nombre d'actions attribuées à:	297.000	6.029.100 euros
<i>Xavier Barbaro, Président-directeur général</i>	0	N/A
Date d'acquisition des actions	11/07/2022	-
Date de fin de période de conservation	-	-

Conditions et critères d'attribution définitive

L'attribution définitive des actions gratuites est conditionnée à :

- une condition de présence du bénéficiaire au dernier jour de la période d'acquisition des actions gratuites, sauf exceptions prévues dans le règlement de plan (notamment, mise à la retraite ou en préretraite, décès ou invalidité permanente de 2ème ou 3ème catégorie au sens de l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale) ou sur autorisation du Président-directeur général après consultation du Comité des nominations et des rémunérations ;
- trois conditions de performance. Le nombre d'actions gratuites définitivement acquises aux bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition sera déterminé en fonction de l'atteinte de critères de performance fixés par le Conseil d'administration. Pour chaque critère défini ci-après (i) un seuil de déclenchement par rapport à l'objectif fixé est prévu, (ii) en cas de surperformance dudit critère par rapport à l'objectif fixé, la pondération afférente de ce critère sera accrue afin de tenir compte de cette surperformance et (iii) un seuil maximal de surperformance par rapport à l'objectif fixé est prévu. Les conditions de performance prévues par le plan sont les suivantes :
 - ❖ l'acquisition définitive de 40% des actions gratuites dépendra de l'atteinte d'un niveau d'EBITDA ;
 - ❖ l'acquisition définitive de 40% supplémentaires des actions gratuites dépendra de l'atteinte d'objectifs de croissance appréciés en nouveaux mégawatts (MW) en phase « *awarded* » (y compris ceux acquis dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, selon les conditions d'appréciation précisées dans le plan) ;
 - ❖ l'acquisition définitive des 20% restants d'actions gratuites dépendra de l'atteinte d'objectifs de rentabilité actionnariale, appréciés sur la base du taux de rentabilité (*Total Shareholder Return*, ou TSR) par référence à celui des sociétés prises en compte dans le SBF 120 (par sextile).

Le Conseil d'administration de la Société constatera le niveau de réalisation de chacune des trois conditions de performance précitées lors de la réunion au cours de laquelle il arrêtera les comptes annuels produisant les indicateurs des critères de performance retenus, dans les conditions suivantes :

- dans l'hypothèse où les objectifs au titre de l'un des critères ne seraient pas remplis, une telle sous-performance au titre d'un critère pourra être compensée par une éventuelle surperformance au titre d'un autre critère au titre du même exercice ;
- le nombre d'actions gratuites définitivement acquises par les bénéficiaires sera déterminé en considérant la moyenne des objectifs atteints durant les 3 exercices clos durant la période d'acquisition ; et
- le nombre d'actions gratuites définitivement attribuées à chaque bénéficiaire en fonction de l'atteinte des conditions de performance ne pourra en aucun cas excéder le nombre maximum d'actions gratuites initialement attribuées au bénéficiaire concerné à la date d'attribution.

Il est précisé que l'appréciation des critères de performance réalisée par le Conseil d'administration pour déterminer le nombre d'actions gratuites définitivement acquises sera définitive et non susceptible de recours.

Dispositions propres à la conservation de leurs actions par les dirigeants mandataires sociaux de la Société ou d'une société apparentée

Conformément à l'article L.225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, le bénéficiaire d'un plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 10 juillet 2019, dès lors qu'il est dirigeant mandataire social de la Société ou d'une société apparentée, sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions au moins 15% des actions gratuites qui lui auront été attribuées.

Par ailleurs, au titre des plans d'actions gratuites attribués au titre de l'exercice 2018, Monsieur Xavier Barbaro a une obligation de conservation des actions attribuées gratuitement à hauteur de 20% des actions attribuées, jusqu'à la fin de son mandat de directeur général de la Société.

Les caractéristiques des plans d'actions gratuites de la Société en cours (c'est-à-dire dont la période d'acquisition et/ou de conservation est en cours) au 31 décembre 2019, sont décrites en Annexe 1 du présent rapport.

Actions gratuites attribuées en 2019 au Président-directeur général, Monsieur Xavier Barbaro

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur des actions (en euros)	Date de la décision d'attribution
Actions gratuites attribuées durant l'exercice à Monsieur Xavier Barbaro par la Société et par les sociétés qui lui sont liées à raison du mandat qu'il exerce dans la Société	0	N/A	N/A
Actions gratuites attribuées durant l'exercice à Monsieur Xavier Barbaro par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce à raison des mandats qu'il y exerce	0	N/A	N/A

Actions gratuites attribuées en 2019 aux 10 salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur des actions (en euros)	Date de la décision d'attribution
Actions gratuites attribuées durant l'exercice 2019 par Neoen et par les sociétés qui lui sont liées aux 10 salariés de Neoen non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé, dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce	170.000	3.451.000	10 juillet 2019

Actions gratuites attribuées en 2019 par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés à des salariés de la Société

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Nombre des salariés bénéficiaires des actions gratuites attribuées	Valeur des actions (en euros)	Date de la décision d'attribution
Actions gratuites attribuées durant l'exercice par la Société et par les sociétés qui lui sont liées à des salariés bénéficiaires	297.000	45	6.029.100	10 juillet 2019

Annexe 1 - Plans d'actions gratuites en cours au 31 décembre 2019 au sein de la Société

	Plan 2019	Plan 2018	Plan 2018	Plan 2018
Date de l'Assemblée générale	2/10/2018	4/07/2018	29/05/2018	23/02/2018
Date de la décision d'attribution du Conseil d'administration ou du Président	10/07/2019	5/07/2018	30/05/2018	9/04/2018
Nombre total d'actions attribuées gratuitement, dont nombre d'actions attribuées à:	297.000	570.644	107.500	2.500
<i>Xavier Barbaro, Président-directeur général</i>	0	105.000	0	0
<i>Romain Desrousseaux, Directeur général délégué</i>	0	113.517	0	0
Date d'acquisition des actions	11/07/2022	6/10/2020	31/05/2021	10/04/2020
Date de fin de période de conservation	-	-	-	10/04/2021
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2019	0	0	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	0	77.000	2.500	0
Actions attribuées gratuitement restantes au 31 décembre 2019	297.000	493.644	105.000	2.500